
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 février 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif
Mme Marie Plourde, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0182

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 février 2025 en y retirant le point 20.017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0183

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 0184

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 0185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal ;

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, Services d'entretien Alphanet inc., les contrats pour les services de gestion de brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20816;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Lot 1 : Ville-Marie	1 109 301,80 \$
	Lot 2 : Le Plateau-Mont-Royal	724 242,47 \$
	Lot 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	885 788,10 \$
	Lot 4 : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray- Saint-Michel-Parc-Extension	470 937,60 \$
	Lot 5 : Lachine, LaSalle, Saint-Laurent, Saint-Léonard, L'Île-Bizard-Sainte- Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Rivière- des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Verdun et Outremont	615 086,36 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1250005001

CE25 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à la firme Les Équipements C.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de camions combinés écurers d'égouts, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 393 046,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20753;
- 2- d'autoriser une dépense de 639 304,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Équipements C.M. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1257567003

CE25 0187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le boulevard Gouin, de la rue Meunier au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 5 249 723,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504201;
- 3- d'autoriser une dépense de 633 152,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 947 394 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1247231067

CE25 0188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Anjalec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la phase 2C de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 341 611,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15812;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 551 241,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 606 832,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Anjalec Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1249460001

CE25 0189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchement d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 407 475,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519602;
- 3- d'autoriser une dépense de 540 747,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 149 467,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1247231078

CE25 0190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau et d'égout dans la rue Remembrance, entre la 19^e et la 25^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 345 996,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24017-198442-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 734 599,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 624 199,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation E.S.M. inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1246459003

CE25 0191

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la mise aux normes de l'aréna du Complexe sportif Saint-Jean-Vianney, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 976 906,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15935;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 996 535,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 398 383,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Norgéreq ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1248516005

CE25 0192

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal ;

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 034 244,72 \$, taxes incluses, afin d'ajuster les honoraires professionnels pour le projet de mise aux normes de l'aréna du Complexe Saint-Jean-Vianney, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & Associés inc. (CM22 0947), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 084 513,19 \$ à 2 118 757,91 \$;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 197 511,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1248516004

CE25 0193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Architecture49 inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq mois, le contrat pour les services professionnels de réalisation de la partie d'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale visant la Ville de Montréal-Ouest (lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 934,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20628;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 196,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Architecture49 inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1249641008

CE25 0194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Provencher Roy + Associés Architectes inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour les services professionnels de réalisation de la partie d'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Montréal-Nord (lot 4), aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 96 967,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20628;
- 2- d'autoriser une dépenses de 4 848,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Provencher Roy + Associés Architectes inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1249641009

CE25 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Luce Lafontaine Architecte, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du lot 1 des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Est, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 005,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20681;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 050,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Luce Lafontaine Architecte;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1245449006

CE25 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois par laquelle Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker, regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour divers projets dans le secteur Assomption, pour une somme maximale de 4 846 272,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20737;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1256058001

CE25 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre conclue avec la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, jusqu'au 27 septembre 2025, avec un ajustement des taux horaires selon l'indice des prix à la consommation, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1256707001

CE25 0198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20658 :

Firmes	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	4 782 444,91 \$	1
Regroupement FNX-INNOV inc. et IGF axiom inc.	3 431 934,77 \$	2
Lanzate s.e.n.c.	2 113 872,86 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc., Regroupement FNX-INNOV inc. et IGF axiom inc. et Lanzate s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme de 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247231094

CE25 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour la somme maximale de 20 079 463,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20667;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 007 946,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 405 562,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 1 566 198,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des taux horaires;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Services EXP inc.;
- 7- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 8- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247231072

CE25 0200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, pour les services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour un montant maximal de 1 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre la Ville de Montréal et sa Majesté le Roi du Chef du Canada, établissant les termes et conditions de l'entente de service;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente;
- 4- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1246716010

CE25 0201

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique et Nuit Blanche à Montréal inc. pour la participation du Biodôme et du Planétarium à la 22^e édition de la Nuit blanche, le 1^{er} mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1257227001

CE25 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et la Ville de Montréal relatif au versement d'un soutien financier de 2 000 000 \$, par le SCCN, pour la réalisation du projet d'acquisition et de protection de la propriété Hypertec Immobilier inc.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1248168010

CE25 0203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Espace Végo inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2025, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium de Montréal, d'une superficie totale de 446,5 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour une recette totale estimée à 1 302 503,11 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1245323013

CE25 0204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2025, un local situé au rez-de-chaussée du 335, place D'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 604 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1248042014

CE25 0205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période additionnelle de six mois, à compter du 1^{er} janvier 2025, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés et des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 3 771 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1248682012

CE25 0206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte de modification de l'emphytéose conclue entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) pour la propriété sise au 600, 610 et 620 rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée du lot 1 852 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 939 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 30 ans, soit à partir du 11 juin 2040 jusqu'au 10 juin 2070, dont la rente annuelle sera de 4 600 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 2 150 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et, que de l'avis du Service de la stratégie immobilière, la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) ait obtenu une confirmation de financement satisfaisante;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1246462005

CE25 0207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat initial de la copropriété Odéa cède à la Ville de Montréal, sans contrepartie financière, une servitude réelle et perpétuelle de passage public à une cour intérieure, dont l'assiette correspond à une superficie au sol de 638,9 mètres carrés, affectant une partie du lot 6 601 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Ottawa, entre la rue Prince et le boulevard Robert-Bourassa, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions mentionnées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1244526001

CE25 0208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$, pour l'année 2025, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients :

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN
Concert'Action Lachine	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
Montréal-Nord en Santé, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1258804001

CE25 0209

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 7 800 000 \$, provenant de l'entente d'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL2- volet grandes villes) à l'organisme à but non lucratif La Dauphinelle pour l'acquisition et la conversion en logements, d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans le cadre de la 2^e phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) volet grandes villes;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire, pour et au nom de la Ville de Montréal conformément aux paramètres énoncés au projet de convention de contribution financière;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de La Dauphinelle, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte les paramètres énoncés dans le projet de convention de contribution financière;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1249499005

CE25 0210

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de dix ans, soit du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2035, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention d'un minimum de 2 070 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1249920006

CE25 0211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 447,32 \$, taxes incluses, à titre d'ajustement en fonction de l'IPC, pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin ainsi que ses terrains de soccer extérieurs, de même que les installations sportives du Cégep Marie-Victorin, dans le cadre du contrat accordé à SODEM inc. (CM20 1162), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 366 760,68 \$, à 8 381 208 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1245978006

CE25 0212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de proposer au conseil municipal d'accepter le changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin, situés dans l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, afin qu'ils fassent partie officiellement du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1240683002

CE25 0213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter l'avis de l'agglomération de Montréal joint au présent dossier décisionnel relativement au second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 30 septembre 2024 (résolution CC24-048);
- 2- de transmettre cet avis à la CMM d'ici le 28 février 2025, en application de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1247154002

CE25 0214

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18-066);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de réserve foncière, pour une durée de dix ans, les immeubles suivants identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- 6 291 712
- 2 217 057
- 6 391 931
- 1 122 133
- 1 122 164

- 3 043 565
- 3 081 106
- 1 122 182
- 1 122 184
- 6 658 291
- 6 658 292
- 6 658 293
- 6 658 294
- 1 122 102

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1245950002

CE25 0215

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les projets retenus en 2025 dans le cadre de l'appel à projets du programme de soutien aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des jardins communautaires et collectifs publics;
- 2- d'autoriser le virement des crédits nécessaires à la réalisation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1259260001

CE25 0216

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition, à titre gratuit, d'ensembles de pinces de désincarcération hydrauliques désuets, appartenant au Service de sécurité incendie de Montréal, en faveur de l'Institut de protection contre les incendies du Québec, de l'Académie des pompiers de Mirabel et du Collège Notre-Dame-de-Foy.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1253838001

CE25 0217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (Affectations - Densité - PPRLPI) » du Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1253422001

CE25 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (PRMHH) » du Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1253422002

CE25 0219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le Code d'éthique applicable aux commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1257010001

CE25 0220

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 566,73 \$ relative au déplacement de Mme Virginie Journeau, conseillère de Ville et membre du conseil d'administration du Conseil du système alimentaire montréalais, afin d'assister à la deuxième édition du Forum sur les systèmes alimentaires territoriaux, les 25 et 26 février 2025, à Saint-Hyacinthe (Québec);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1256920001

CE25 0221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Gabrielle Fyfe, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en février 2028, en remplacement de Tydia Allouche.
- 2- de remercier Tydia Allouche pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1247181006

CE25 0222

Attendu que l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe CSEM_Annexe MAMH_1240649012 a été réalisé selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de l'emprunt;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- que soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe CSEM_Annexe MAMH_1240649012 par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'annexe;
- 2- que la Ville de Montréal informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- que la Ville de Montréal demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe;
- 4- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1240649012

CE25 0223

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de règlement hors cour mettant fin au recours en passation de titres et en dommages-intérêts intenté par la Ville contre Bombardier inc. le 30 septembre 2024, conditionnellement à la fermeture de la rue Stewart à toutes fins que de droit et à l'approbation du projet d'acte final d'échange de terrains et de création de servitudes et approuver la transaction conditionnelle négociée par les parties;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière à signer pour la Ville de Montréal, la transaction conditionnelle intervenue entre les parties ainsi que les documents nécessaires pour mettre en œuvre l'entente de règlement hors cour intervenue;

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à la Ville une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte, pour tout volet qui relève de sa compétence;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à la Ville une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte, pour tout volet qui relève de sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1259880001

CE25 0224

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur la politique de développement culturel

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Exode urbain et ses politiques publiques – (Motion CM22 0136) (Séance de travail)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude publique - Bilan du Plan climat 2020-2030 de la Ville - Faits saillants
- Étude publique - Bilan - Plan directeur de gestion des matières résiduelles – (emphasis sur le bilan de la réglementation sur la distribution des articles publicitaires et le bilan de la réglementation relative aux articles à usage unique)

Commission sur l'examen des contrats

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2026
- Sources de financement du transport collectif spécifique aux municipalités (Séance de travail)
- Rapport 2024 Vérificatrice générale (Séance de travail)

Commission sur l'inspecteur général

- En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale

Commission sur le transport et les travaux publics

- Présentation du rapport de recherche de la Table de groupes de femmes de Montréal sur la mobilité des femmes en situation de handicap (Séance de travail)
- Présentation du Service des infrastructures du réseau routier sur la planification des chantiers (Séance de travail)
- Présentation sur les opérations de déneigement et sur la Politique de déneigement par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (Séance de travail)

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma

Commission de la sécurité publique

- Assemblée publique - Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal 2025-2034
- Assemblée publique - Politique sur les interpellations policières révisée du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport annuel 2024 du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport des activités 2024 du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal en matière de sécurité civile.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CE25 0225

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Congé parental des élus-es – (motion CM24 0567) (Séance de travail)

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur la politique de développement culturel
- Présentation de la Politique du loisir municipal (Séance de travail)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Exode urbain et ses politiques publiques – (Motion CM22 0136) (Séance de travail)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Étude publique sur l'accessibilité universelle : bilan 2024 et mise à jour des actions prévues 2025
- Étude publique du bilan de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude publique - Bilan du Plan climat 2020-2030 de la Ville - Faits saillants
- Étude publique - Bilan - Plan directeur de gestion des matières résiduelles – (emphasis sur le bilan de la réglementation sur la distribution des articles publicitaires et le bilan de la réglementation relative aux articles à usage unique)

Commission sur l'examen des contrats

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2026
- Sources de financement du transport collectif spécifique aux municipalités (Séance de travail)
- Rapport 2024 Vérificatrice générale (Séance de travail)

Commission sur l'inspecteur général

- En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale

Commission sur le transport et les travaux publics

- Présentation du rapport de recherche de la Table de groupes de femmes de Montréal sur la mobilité des femmes en situation de handicap (Séance de travail)
- Présentation du Service des infrastructures du réseau routier sur la planification des chantiers (Séance de travail)
- Présentation sur les opérations de déneigement et sur la Politique de déneigement par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (Séance de travail).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1259902002

CE25 0226

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de manière à réaliser certains travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1257154001

CE25 0227

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1253074002

CE25 0228

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 23 au 27 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1255703001

CE25 0229

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires de salles de spectacle indépendantes de moins de 1 000 places », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;
- 2- de réserver une somme de 855 757 \$ en 2025 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1247016001

CE25 0230

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution intitulée Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment de six étages comportant 178 logements sur le lot 2 166 166 du cadastre du Québec (7030, boulevard Saint-Michel), circonscription foncière de Montréal, et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que le mode d'implantation prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C03-109, du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- qu'au plus 178 logements soient aménagés dans le bâtiment;
- qu'au moins 18 logements possèdent un minimum de trois chambres à coucher et une superficie minimale de 96 mètres carrés;
- qu'aucun logement ne soit aménagé sous le niveau du rez-de-chaussée;
- que l'implantation du bâtiment respecte un taux d'implantation d'au plus 50 % et une marge arrière minimale de 10 mètres;
- que la hauteur du bâtiment soit modulée en fonction de la proximité et de la hauteur des bâtiments voisins;
- que le volume de moindre hauteur soit revêtu d'un toit végétalisé;
- qu'aux fins de l'application de l'article 384 du Règlement 01-283, au moins 70 % de la superficie non bâtie du terrain fasse l'objet de verdissement;
- qu'au moins 35 arbres soient plantés et maintenus sur la propriété;
- qu'une seule voie d'accès pour véhicules soit aménagée sur la propriété;
- qu'au plus 50 unités de stationnement soient aménagées sur la propriété;
- qu'au moins 250 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
- qu'une étude sur les impacts éoliens de la construction projetée soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- que la demande de permis soit évaluée par l'autorité compétente en vertu des objectifs et critères énumérés à l'annexe A;
- que le requérant s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour que le projet soit admissible à une exemption en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), soit qu'au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logement social ou de logement abordable, ou soit réalisée dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements;
- qu'à défaut d'obtenir une exemption en vertu de l'article 2 du Règlement 20-041, le projet doit faire l'objet d'une entente en vertu de ce règlement, prévoyant notamment une contribution au volet abordable répondant aux exigences d'une zone abordable 2;
- que la construction du bâtiment et la réalisation des aménagements paysagers conformément aux plans approuvés pour permis fassent l'objet d'une garantie financière de 139 875 \$;

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux de construction ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Adopté à l'unanimité.

40.003 1246996017

Levée de la séance à 10 h 08

70.001

Les résolutions CE25 0182 à CE25 0230 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville